

26 – DSP pour la gestion du site du Château des ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale – convention de renouvellement

31 – Association Royal de Luxe – contrôle de la Chambre régionale des comptes au titre des années 2007 à 2011 – rapport d'observations définitives

Groupe communiste – intervention de Jean-Jacques MOREAU

Monsieur le maire, chers collègues,

Vous connaissez l'attachement des élus communistes aux éléments patrimoniaux phares de notre ville et aux événements culturels développés depuis quelques années par le Voyage à Nantes. Ainsi lors de la réouverture du site du château au public, en 2007, avons-nous souligné l'intérêt majeur pour notre ville d'assurer une maîtrise publique du devenir d'un tel équipement culturel. L'expérience que nous avons aujourd'hui, et l'évolution de cette délégation à une Société publique locale montre que cette relation nouvelle Ville/SPL a permis le développement du rayonnement du château, en témoignent les chiffres de fréquentation et l'attractivité des expositions temporaires d'envergure nationale et internationale. **L'intérêt du public, le rôle de la politique culturelle et patrimoniale dans une perspective d'accueil touristique montrent, à l'évidence, que la ville a une responsabilité primordiale dans le suivi de cette délégation d'une mission de service public aussi importante.**

La responsabilité de mettre en œuvre la politique culturelle, scientifique et muséographique du Château et du musée implique en effet que la collectivité Ville de Nantes assume pleinement les moyens affectés à cette DSP. Il en est de même s'agissant de **notre responsabilité à l'égard des personnels mis à disposition du délégataire, personnels qui réintégreront, de fait, au plan administratif, leur collectivité d'origine, la Ville ; et travailleront sous contrat pour le Voyage à Nantes.** Ainsi la contribution financière de la Ville (à l'exploitation globale des équipements, à l'organisation des expositions temporaires en sus des subventions d'équipement pour les projets nouveaux), soit 8 millions d'euros pour la Ville, donne la mesure du niveau d'engagement de notre collectivité dans le soutien

à cette mission de service public. **Aussi, nous apprécions positivement l'évolution de cette DSP, renforçant le rôle de la collectivité publique dans ses relations avec le Voyage à Nantes.**

C'est pourquoi, chers collègues, nous voulons attirer votre attention sur la délibération que nous examinerons tout à l'heure, relative au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de l'association Royal de Luxe, pour les années 2007 à 2011. Certes, il ne s'agit pas de nier le caractère populaire de l'histoire des géants de Royal de Luxe. L'association bénéficie de 5,8 millions d'euros de subventions publiques dont 3,7 de la ville de Nantes. Or, les observations du rapport montrent une certaine fragilité liée à l'instabilité des ressources de l'association due à l'annulation de certaines représentations. **Dès lors que la contribution de la Ville est aussi importante, il est décisif pour le rayonnement culturel de la ville, riche d'un grand nombre de troupes, de spectacles, que le financement de Royal de Luxe ne fragilise pas nos capacités d'aides à d'autres manifestations, tout aussi importantes pour Nantes.**

L'ambition que nous portons au rayonnement culturel de la ville et dont ces deux délibérations témoignent, nécessite, à notre sens, un regard attentif à l'évolution des structures que nous aidons.

Je vous remercie de votre attention.